

Initiatives parlementaires

• (1710)

Cette mesure a également eu pour effet de considérablement retarder la réunion des membres d'une famille lorsque cela était possible.

Mais nous savons que dans bon nombre, et même la plupart, des cas, la réunion des membres de la famille n'a jamais eu lieu. Les Chinois qui venaient au Canada, pratiquement tous des hommes, devaient, s'ils voulaient rendre visite à leur épouse pendant une période de 10 ou 20 ans, retourner en Chine pour un bref séjour avant de revenir au Canada. Bon nombre de ces Chinois sont morts seuls au Canada.

La loi interdisait également à ces immigrants chinois de se marier. À cette époque, on désapprouvait les mariages interraciaux, et il n'y avait tout simplement pas assez de femmes pour permettre à la population chinoise de contracter des mariages acceptables aux yeux de la société canadienne.

Ainsi, des centaines, voire des milliers de néo-Canadiens ont pratiquement été contraints de passer le reste de leur vie seuls au Canada. Ils ont perdu contact avec leur famille, leur conjoint et leurs enfants. Ces hommes étaient venus bâtir notre pays et lorsqu'ils ont eu terminé, nous les avons laissés pour compte. Je remercie Dieu que certains aient vécu assez longtemps pour toucher leur pension de vieillesse, mais c'est réellement une piètre consolation.

Pourquoi avons-nous fait cela? Je ne le sais pas vraiment. Je ne peux qu'émettre des hypothèses. Je n'étais pas là. Certains d'entre nous craignent peut-être de poser cette question. Or, je pense que nous devrions le faire, car c'est ainsi que nous pouvons tirer des leçons de l'histoire. Mais peu importe la raison, c'était mal et nous le savons.

D'aucuns disent que nous ne devrions pas perdre du temps et des ressources pour retourner en arrière et réparer les torts causés dans le passé. Si nous croyons vraiment cela, alors pourquoi engageons-nous toujours des poursuites pour des crimes de guerre commis entre 1939 et 1945? Ces actes n'avaient même pas été perpétrés contre des Canadiens, la plupart du temps, et ils n'avaient pas été commis sur le territoire canadien. Surtout, rappelez-vous que la Loi d'exclusion des Chinois n'a été abrogée qu'en 1947. En outre, pourquoi devons-nous toujours rétablir les droits, issus ou non de traités, des Canadiens autochtones? Ces derniers demandent réparation pour des actes que nous avons commis ou pour des gestes que nous n'avons pas faits il y a entre 100 et 150

ans. Nous admettons notre responsabilité dans tout cela. Nous tentons toujours de régler ce problème, peut-être pas aussi rapidement qu'il le faudrait, mais nous y voyons.

Je conviens que nous n'avons pas à revenir en arrière pour réparer des injustices commises lors de la guerre franco-prussienne, ou des quasi-génocides qui ont eu lieu lorsque les Européens sont arrivés dans le Nouveau Monde il y a 300 ou 400 ans. Ce n'est pas cela qui nous occupe actuellement. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent qu'un Canadien lésé n'a pas droit à une réparation ou que son pays n'est pas obligé de le dédommager.

Nous avons à la Chambre un de milliers de gens qui ont payé la taxe de capitation, M. James Ng, de Montréal. Je l'ai entendu parler éloquemment des répercussions de cette taxe sur sa vie et celle de sa famille. Son père a mis des années à payer cette taxe de 500 dollars. Quelques années avant, son père était retourné en Chine et avait eu un fils, M. Ng ici présent. Son père est revenu au Canada et, dix ans plus tard, M. Ng, alors âgé de 10 ans, s'est embarqué seul pour le rejoindre. Il a passé deux semaines dans un centre de détention non chauffé d'où sa famille a obtenu sa libération en échange d'un paiement additionnel de 50 dollars. Il appelle cela un pot-de-vin.

Pourtant, M. Ng se dit fier de son pays. Il ressent de la tristesse quand il pense aux malheurs des immigrants chinois à cette époque. Dieu sait que beaucoup d'immigrants d'autres pays ont aussi souffert énormément. M. Ng est fier d'être Canadien, mais il croit que le pays doit dédommager ceux qui ont été victimes de cette taxe.

Je tiens à dire que le gouvernement devrait régler cette affaire sans plus tarder. Je ne crois pas qu'il devrait donner à ceux qui vivent dans l'intolérance et qui se manifestent ouvertement l'occasion de démontrer leur intolérance une fois de plus. Le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour réparer cette injustice et dédommager les victimes. Si vraiment c'est ce qu'il faut faire, n'attendons pas plus longtemps avant d'agir.

Je demande à tous les députés d'appuyer la motion.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer à l'important débat d'aujourd'hui. Je tiens à ce que le député de Scarborough—Rouge River, dont la circonscription est voisine de la mienne, sache que nous partageons beaucoup des sentiments exprimés aujourd'hui au sujet de sa motion.